



ECPM

62bis avenue Parmentier
75011 Paris - France

Tel : +33 1 57 63 03 57

Fax : + 33 1 80 87 70 46

Email : ecpm@ecpm.org
www.ecpm.org

Siège social

ECPM

53 rue Patay

75013 Paris

Association loi 1901

SIRET 433 508 314 00047

APE 9499Z

ECPM membre fondateur
Comité de pilotage



20 mai 2019 – ECPM déplore la condamnation à mort du citoyen français Félix Dorfin par un tribunal Indonésien, alors que la peine initiale requise par le Parquet était de vingt ans d'emprisonnement et 620 000 euros d'amende.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le français Félix Dorfin, originaire de Béthune (Pas-de-Calais) et âgé de 35 ans, a été condamné à mort pour trafic de drogue en Indonésie le 20 mai 2019, par le juge Isnurul Syamsul Arif au tribunal de Mataram, situé sur l'île de Lombok.

ECPM déplore cette condamnation du juge, qui outrepassé largement la demande initiale du parquet qui avait requis vingt ans d'emprisonnement et une amende de 10 milliards de roupies (620 000 euros), ou à défaut, une année de prison supplémentaire. L'avocat de Félix Dorfin, Deny Nur Indra, a indiqué qu'il ferait appel.

Le directeur général d'ECPM, Raphaël Chenuil-Hazan, « regrette encore une fois une instrumentalisation de la peine de mort quelques semaines après les dernières élections. Le gouvernement indonésien ne peut pas faire comme si rien n'avait évolué depuis la dernière vague d'exécutions en 2015-2016 ». Il rappelle qu'aujourd'hui, il est admis internationalement que la peine de mort n'est pas efficace dans la lutte contre le trafic de drogue.

Selon les partenaires locaux d'ECPM, cette condamnation montre que le gouvernement (qui n'a pas exécuté de condamné depuis 2016) n'est pas disposé à imposer un moratoire sur la peine de mort, alors qu'il prépare une réforme sur le Code pénal dans laquelle il disait vouloir trouver des alternatives à la peine capitale.

ECPM attend de la France, à Jakarta et au Quai d'Orsay, un soutien sans faille auprès de Félix Dorfin, comme cela doit être le cas pour tout citoyen français dans la même situation.

RAPPEL DES FAITS

La législation anti-stupéfiants d'Indonésie est parmi les plus restrictives au monde, et les trafiquants encourent de longues peines de prison voire la peine de mort.

En 2018, 48 personnes ont été condamnées à mort en Indonésie, dont 15 étrangers jugés coupables de trafic de drogue, et fin 2018, il y avait 308 condamnés dans le couloir de la mort indonésien.

Félix Dorfin est désormais le deuxième ressortissant français condamné à mort en Indonésie, puisque Serge Atlaoui, condamné en 2007 également pour trafic de drogue, est toujours dans le couloir de la mort indonésien.

CONTACT PRESSE

Raphaël Chenuil-Hazan
Directeur général, ECPM
rchenuil@ecpm.org
+33 1 80 87 70 53